



CANTON DE RIOZ
COMMUNE DE BUSSIÈRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 08 mars 2018

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 28 février 2018.
2. Approbation des comptes de gestion 2017 de tous les budgets (délib).
3. Approbation des comptes administratifs 2017 de tous les budgets (délib)
4. Affectations des résultats de tous les budgets (délib).
5. Travaux de l'église : devis chêneaux et électricité (délib).
6. Subventions aux Associations 2018.
7. Questions diverses.
 - Point sur le chantier AEP
 - Vente d'une parcelle de bois par un particulier (cf courrier notaire)

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 1^{er} mars 2018, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille dix-huit, le huit du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Anne-Lise GATRAT, Geneviève ROUX
MM. Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Pierrick REGARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme PARTY Catherine, M. Fabrice LALLEMAND,

ABSENT : M. Mario MOREIRA.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1 – Approbation du PV du 28 février 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 8 voix

Avant de passer au point 2, le Maire informe qu'en ce qui concerne le budget « eau » le compte de gestion n'a pas été reçu de la Trésorerie, en conséquence de quoi, le compte administratif » ne sera pas non plus présenté. Ce point est reporté au conseil municipal du 04 avril 2018.

2 - Approbation des comptes de gestion 2017 (budget principal, budget assainissement)

Le Maire expose les comptes de gestion du trésorier rédigés par les services de la Trésorerie de Rioz au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **Approuvent les comptes de Gestion au titre de l'exercice 2017 pour les budgets : PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT.**

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (Budget principal, et budget assainissement)

Les Membres du conseil municipal sous la présidence d'Emilien BRENOT - 1er adjoint - votent les comptes administratifs de l'exercice et arrêtent ainsi les comptes :

Budget PRINCIPAL : Compte Administratif 2017

<u>Dépenses de Fonctionnement</u>		<u>Recettes de Fonctionnement</u>	
Résultat de 2017 :	290 447.56 €	Résultat de 2017 :	308 132.35 €
		Excédent de	
		2016 :	108 092.51 €
Total 2017 :	290 447.56 €	Total 2017 :	416 224.86 €

EXCEDENT de Fonctionnement de 125 777.30 €

<u>Dépenses d'Investissement</u>		<u>Recettes d'Investissement</u>	
Résultat de 2017 :	172 915.39 €	Résultat de 2017 :	196 605.76 €
		Excédent de	
		2016 :	85 409.79 €
Total 2017 :	172 915.39 €	Total 2017 :	282 015.55 €

EXCEDENT d'Investissement de 109 100.16 €

Budget ASSAINISSEMENT : Compte Administratif 2017

<u>Dépenses d'Exploitation</u>		<u>Recettes d'Exploitation</u>	
Résultat de 2017 :	37 794.65 €	Résultat de 2017 :	27 569.53 €
		Excédent de 2016 :	8 812.88 €
Total 2017 :	37 794.65 €	Total 2017 :	36 382.41 €

DEFICIT d'Exploitation de 1 412.24 €

<u>Dépenses d'Investissement</u>		<u>Recettes d'Investissement</u>	
Résultat de 2017 :	135.68 €	Résultat de 2017 :	3 130.64 €
		Excédent de 2016 :	7 703.50 €
Total 2017 :	135.68 €	Total 2017 :	10 834.14 €

EXCEDENT d'investissement de 10 698.46 €

Le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - AFFECTATIONS DES RESULTATS BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Budget Communal 2017 :

Excédent de Fonctionnement : 125 777.30 €

Excédent d'Investissement : 109 100.16 €

Affectation du résultat de 2017 au Budget 2018 :

- 002 Recettes Fonctionnement : 125 780.30€
- 001 Recettes Investissement : 109 100.16 €

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Budget Assainissement 2017 :

Déficit de Fonctionnement : 1 412.24 €

Excédent d'Investissement : 10 698.46 €

Affectation du résultat de 2017 au Budget 2018 :

- 002 Dépenses Fonctionnement : 1 412.24 €
- 001 Recettes Investissement : 10 698.46 €

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 – TRAVAUX DE L'EGLISE (devis chêneaux et électricité)

- 1- Le Maire propose aux membres présents le devis de l'entreprise MILLERET du 15 février 2018 pour un montant de 445.73 € (534.88 € TTC) correspondant à la pose d'un éclairage public supplémentaire (devant l'Eglise) .

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **Décident de valider le devis pour un montant de 445.73 € HT soit 534.88 € TTC.**
- **Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

- 2 - Le Maire propose aux membres présents le devis de SARL C POLETTI et T COLOTTE du 27/02/2018 pour un montant de 920.00 € (1 104.00 € TTC) correspondant à la location d'une nacelle pour réparation du chêneau sur clocher et nettoyage des gouttières.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **Décident de valider le devis pour un montant de 920 € HT soit 1 104 € TTC.**
- **Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Une enveloppe globale de 4 000 € est proposée :

- 3 700 € pour les associations communales en 2018
- 300 € pour les voyages scolaires :

Après discussion, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent cette proposition
- Autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La répartition sera décidée à l'occasion du vote du budget 2018 lors du Conseil Municipal du 04 avril 2018.

VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Un point sur les travaux eau potable a été fait par Sébastien GALLOT . Chantier qui se déroule selon le planning . Un choix devra être fait pour la remise en état de la rue de l'Eglise. Une proposition sera faite lors d'un prochain conseil municipal.
- Un courrier de l'étude de Maître ACHARD en date du 26 février 2018 relatif à la vente d'une parcelle de bois ZC N° 52 « Les Vernes » d'une contenance de 01 ha 23 a 10 ca nous a été adressée. Après discussion, pas d'intérêt particulier vu le prix et le boisement.

La séance est levée à 22 h 45.